

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015
--

Présents : M. Christian CARBONI, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Benoît PROBST, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents : Arrivée de M. Olivier RAGOUILLIAUX à 20h10, de Mme Patricia BELIN à 20h30, départ de M. Nicolas MOSTACCI à 20H45.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19H43.

M. LALLEMANT Freddy est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : délibération avenant archivage des documents numériques.

DÉLIBÉRATION ARCHIVAGE DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la société SPL-XDEMAT, propose aux collectivités de procéder au versement, à la conservation et à l'archivage des flux dématérialisés de manière gratuite (pour les collectivités adhérentes de moins de 2000 habitants) sous réserve de la signature d'une convention tripartite entre le Département, les Archives Départementales et la commune.

La SPL-XDEMAT précise qu'au cas où la convention ne serait pas établie, elle serait alors amenée à adresser annuellement un CD regroupant l'ensemble des données télétransmise par la collectivité puisqu'elle ne peut pas légalement les conserver. Ce service serait alors facturé 100€ HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Société SPL-XDEMAT du service d'archivage des documents numériques dénommé Xsacha.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'approuver le compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, le conseil municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2015 et propose dans le même temps de voter les subventions aux associations afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Subventions :

CCAS : 1500 € - à l'unanimité des présents

POMPIERS : 200 € - (soit 100% de la subvention demandée) - à l'unanimité des présents

ADMR : 500 € à l'unanimité des présents

ONAC : 0 € - à la majorité – 1 Contre

FAMILLES RURALES : 50 € - 5 Pour – 1 Contre - 1 abstention

BLEUETS DE FRANCE : 50 € à l'unanimité des présents

ESTAN (club de foot Courtisols) : 300 € à l'unanimité des présents

TILLOTINE : 1500 € - 1 contre

L'association La Tillotine a changé récemment de Président et a renouvelé une partie de ses membres.

Lors du vote de la subvention auquel n'a pas participé M. Mostacci (nouveau président), la majorité

des votants souhaite une bonne mise en route au nouveau bureau et exprime le souhait que

l'ensemble de la population continue à être écoutée pour choix des manifestations, afin que toutes les tranches d'âge soient prises en considération.

M. le Maire rappelle que l'association culturelle et sportive est très importante pour la vie de la commune, qu'elle a la charge d'animer le village mais aussi de maintenir les liens entre les générations.

MARPA : 70 € à l'unanimité des présents

TELETHON : 40 € à l'unanimité des présents

LA MI-GYM : 20 € à la majorité - 2 contre - 3 abstentions

AFSEP (sclérose en plaque) : 0 € - 1 abstention

AMIS DES EGLISES : 0 € - 1 pour - 10 contre

JUDO : 20 € - 2 abstentions

LA SOPPIA : 20 € à la majorité - 4 contre

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE : 0€ - à l'unanimité des présents

ACPG-CATM (anciens combattants Givry) : 50€ à l'unanimité des présents

Voie sacrée : 0€ - mise à disposition de la salle polyvalente

MPT Suippes : 0€ - à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES

Mme Patricia BELIN demande s'il est possible d'allouer à la commission fleurissement une somme pour acheter du terreau. M. le Maire répond positivement.

M. Marc HANGARD informe le Conseil Municipal que le repas pour les aînés organisé par le CCAS s'est bien déroulé, 25 personnes étaient présentes. Le repas servi par le Traiteur des Sacres a été apprécié par tous. Il remercie M. le Maire d'avoir offert l'apéritif à titre personnel.

M. Gabriel LE ROUX demande, suite à la visite de Mme Pastore du CIP de Suippes, de faire un point sur les futurs aménagements de la route de La Croix. M. le Maire répond que le projet avance mais que le rond-point franchissable imaginé au droit de la route de St Rémy, ne sera pas réalisable. Les dimensions de ce type de rond-point étant normalisées, cela impliquerait de refaire entièrement le carrefour qui est actuellement trop grand.

M. Freddy LALLEMANT demande quel projet sera alors établi.

M. le Maire répond que Mme Pastore fait réaliser un nouveau plan ainsi que le chiffrage des travaux pour les représenter à l'observatoire de la sécurité routière, et que ceux-ci devraient nous parvenir dans quelques semaines. La commission voirie sera alors convoquée.

M. Marc HANGARD fait remarquer l'absence des nouveaux conseillers départementaux qui étaient invités à la signature de la convention à la vigilance citoyenne.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 22h25.